

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON**

**Extrait du procès-verbal de la séance du  
mercredi 24 juin 2020 à 20h00**

Salle omnisport de Grand-Champ à Gland

1. Election d'un membre à la Commission de Gestion (CoGes)

**Mme Florence Ursenbacher est élue tacitement par acclamations à la Commission de Gestion**

2. Election d'un membre à la Commission des Investissements régionaux (Colnv)

**M. Claude Farine est élu tacitement par acclamations à la Commission des Investissements régionaux**

3. Elections statutaires

**Sont élu ou réélus tacitement et par acclamations :**

• Mme Valérie Jeanrenaud	Présidente
• Mme Amélie Cherbuin	1 <sup>ère</sup> Vice-présidente
• M. Damien Richard	2 <sup>ème</sup> Vice-président (nouveau)
• MM. Luc Mouthon & Jacques Mugnier	Scrutateurs
• Mme Marinella Page & M. E. Creteigny	Vice-scrutateurs

*Ces élections ne sont pas soumises à référendum*

4. Préavis n° 53-2020 TP - Cofinancement de CHF 35'000.-- du Fonds TP à l'étude de réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères - Moulin Veillet

**Le préavis N° 53-2020 est adopté par 116 oui, 2 non et 0 abstention**

5. Préavis n° 55-2020 - Démarche participative "Inventer la Givrine de demain"

**Le préavis N° 55-2020 est adopté par 107 oui, 5 non et 6 abstentions**

6. Réponse à l'interpellation de M. J. Hanhart "Eclairage public : des possibilités de régulation nocturne ?"

**La réponse à l'interpellation de M. J. Hanhart est acceptée par 88 oui, 19 non et 11 abstentions**

**La résolution proposée par M. J. Hanhart est refusée par 73 non, 25 oui et 20 abstentions**

7. Réponse à l'interpellation de M. C. Farine "Nouvelle jonction autoroutière de Rolle: les cyclistes envoyés au casse-pipe ?"

**La réponse à l'interpellation de M. C. Farine est accepté par 87 oui, 11 non et 20 abstentions**

8. Postulat de M. F. Costiou "Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes"

**Le renvoi du postulat de M. F. Costiou à une commission ad'hoc est accepté par 105 oui, 11 non et 2 abstentions**

***La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics. Les points 1 à 3 du présent extrait ne sont pas soumis à référendum.***

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Duillier, le 25 juin 2020